

N° CP 3^e/04-07
Séance du 19 JAN. 2007

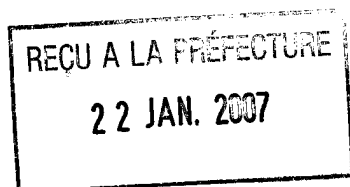
**ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 - ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 297 800,00 €
 - . Aliénation : 1 615,45 €
 - . Régularisation : 5 929,05 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 et la recette au chapitre 77 nature 775 fonction 0202 du budget départemental 2007.



Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

